

INVITATION

LA PRATIQUE COMPÉTITIVE, SOURCE DE RESTRICTION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES ATHÈTES ?

Le sport connaît aujourd'hui
un accroissement considérable de son exposition,
avec en particulier le développement des réseaux sociaux.
De fait, la voix des athlètes porte de plus en plus
et leur expression - ou leur silence - peut être parfois
l'objet de débats, voire de polémiques.

C'est dans cette perspective que, à l'aimable invitation de
Monsieur RACHID TEMAL, Sénateur du Val d'Oise,
la Commission du Droit du Sport de
l'ASSOCIATION DES AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES
à le plaisir de vous convier à participer au colloque

« Je pense donc je suis...
un(e) athlète ! »

le **SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022 à 9 heures⁽¹⁾**
au **Palais du Luxembourg à Paris** (Salle Médicis)

(1) Merci de vous présenter au contrôle de sécurité
du Palais du Luxembourg au 15 ter, rue de Vaugirard 75006 Paris
munie de cette invitation et de votre pièce d'identité, et ce,
au minimum 15' avant le début du colloque (ouvert des portes à 8h).
Seules les personnes ayant répondu à l'invitation
pourront accéder au colloque.

PROGRAMME⁽²⁾

8h30 - Accueil

9h00 Ouverture des travaux par Madame CLAUDIA MASSA,
Avocate en droit du sport et Co-Présidente de la Commission
Droit du Sport de l'ACE
et par Monsieur RACHID TEMAL, Sénateur du Val-d'Oise,
Président délégué du groupe PS.

9h30 Intervention de
Madame AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA
Ministre des Sports
et des Jeux olympiques et paralympiques.

10h00 Propos introductif de Monsieur DAVID JACOTOT,
Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne
qui posera les problématiques développées au cours
des deux temps d'échange.

ACTE I LA PAROLE DES ATHLÈTES DANS LE CADRE DES GESI (Grands Événements Sportifs Internationaux)

Intervention de Madame YSAORA THIBUS
Médaille d'argent par équipes au fleuret aux JO de Tokyo en 2021
et Championne du monde individuelle au Caire en 2022.

Intervention de Monsieur THIERRY CHIRON,
Avocat en droit du sport et Vice-Président de la Commission
Droit du Sport de l'ACE
et de Monsieur JEAN-PAUL HORDIES,
Avocat en droit du sport.

ACTE II QUELLE LIBERTÉ D'EXPRESSION POUR LES ATHLÈTES ?

Intervention de Monsieur EMMANUEL PELLERIN,
Député des Hauts-de-Seine et Secrétaire de la commission
des affaires culturelles et de l'éducation⁽³⁾.

Intervention de Madame JOËLLE MONLOUIS,
Co-Présidente de la Commission Droit du Sport de l'ACE
et Avocate en droit du sport et Monsieur DAVID JACOTOT.

A l'issue de chacune des deux séquences, se tiendra une première phase
d'échanges avec la salle composée de différents acteurs du Sport
en France (État, institutions sportives, clubs, athlètes et juristes).

13h00 Clôture des travaux par Madame JOËLLE MONLOUIS
et par Monsieur RACHID TEMAL.

(2) Un programme détaillé vous sera transmis quelques jours avant le colloque
et remis également le jour même. Pour information, les débats seront enregistrés.

(3) Le Sport fait partie du périmètre de cette commission à l'AN.